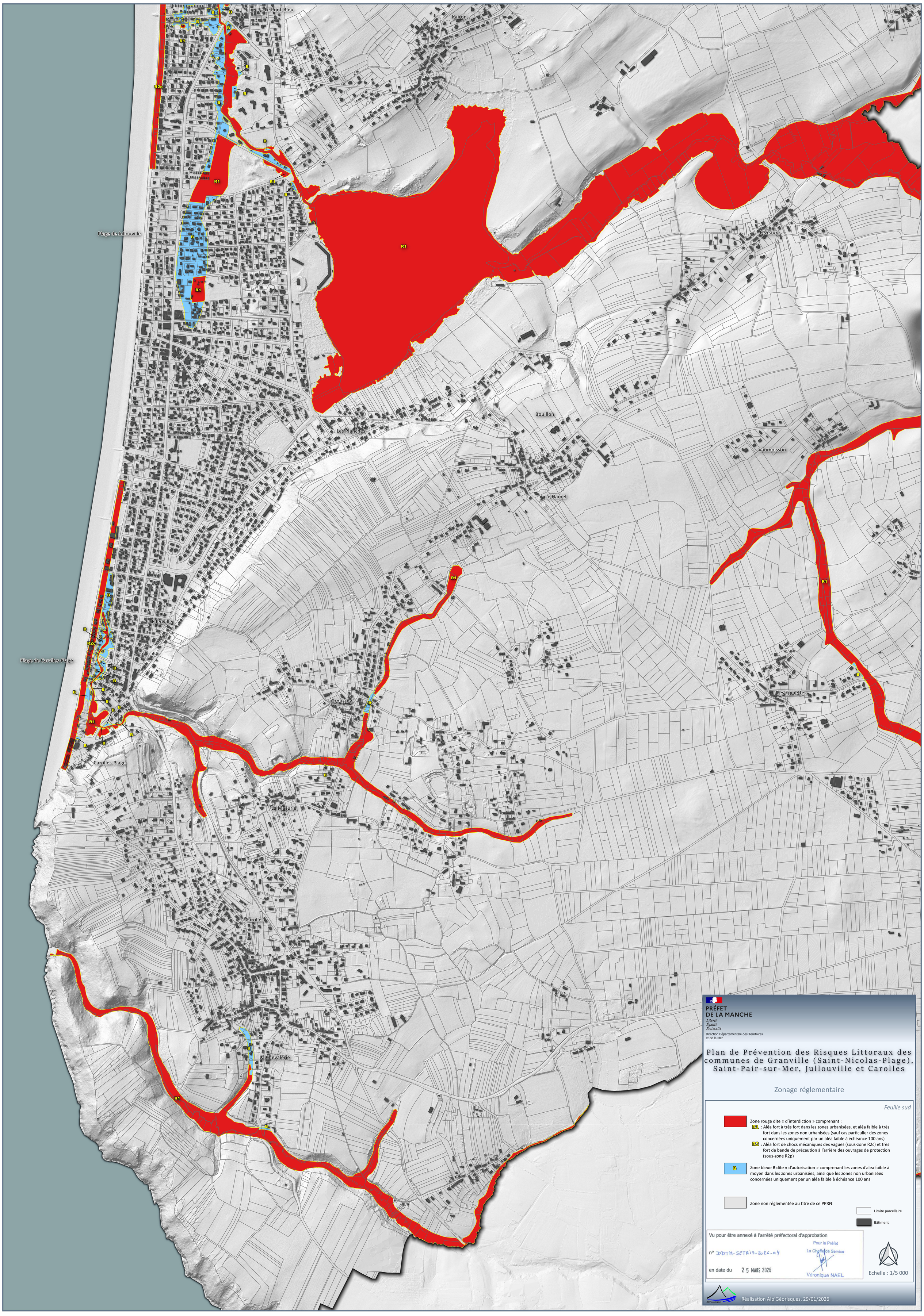
Le Pont-Bleu
Kairon
Plage de Jullouville
Lézeaux
Bouillon
Les Planches
Vaumoisson
Le Hamel
Edenville
Plage de Carolles-Plage
Groussey
Les Epinettes
Carolles-Plage
La Mazurié
Carolles
La Chevalerie
R1
R2c
B
PRÉFET
DE LA MANCHE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Plan de Prévention des Risques Littoraux des communes de Granville (Saint-Nicolas-Plage), Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville et Carolles
Zonage réglementaire
Feuille sud
Zone rouge dite « d'interdiction » comprenant :
R1 : Aléa fort à très fort dans les zones urbanisées, et aléa faible à très fort dans les zones non urbanisées (sauf cas particulier des zones concernées uniquement par un aléa faible à échéance 100 ans)
R2 : Aléa fort de chocs mécaniques des vagues (sous-zone R2c) et très fort de bande de précaution à l'arrière des ouvrages de protection (sous-zone R2p)
Zone bleue B dite « d'autorisation » comprenant les zones d'alea faible à moyen dans les zones urbanisées, ainsi que les zones non urbanisées concernées uniquement par un aléa faible à échéance 100 ans
Zone non réglementée au titre de ce PPRN
Limite parcellaire
Bâtiment
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation
n° DDTM-SETRIS-2026-04
en date du 25 MARS 2026
Pour le Préfet
La Cheffe de Service
Véronique NAEL
Echelle : 1/5 000
Réalisation Alp'Géorisques, 29/01/2026